

# ANCRAGE TERRITORIAL DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL

Séminaire de lancement du réseau de comités  
locaux du travail social et du développement social  
21 septembre 2018



HAUT CONSEIL  
DU TRAVAIL  
SOCIAL

Adresse postale : 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP – Bureau : 10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – Paris 14e

☎ 01 40 56 86 91 - Mail : [DGCS-HCTS@social.gouv.fr](mailto:DGCS-HCTS@social.gouv.fr)

Internet : <http://solidarites-sante.gouv.fr/travail-social>





# Sommaire

1 - INTRODUCTION, BRIGITTE BOURGUIGNON.....	4
2 - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE, CORINE MICHEL.....	6
3 - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET DES TRAVAUX DU HCTS, MARIE-PAULE COLS .....	9
4 - INTERVENTION D'ALEXANDRE MOINE ET DE NATHALIE SORITA .....	12
5 - RETOUR SUR L'ENQUÊTE EXPLORATOIRE POUR LA MISE EN PLACE DES COMITÉS LOCAUX DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.....	21
6 - LES ENJEUX DE LA DÉMARCHE .....	24
7 - RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL .....	27
7.1 - COMMENT CONSTITUER UN GROUPE RESSOURCE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES ? .....	27
7.2 - COMMENT EST ENVISAGÉE LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ? .....	30
7-3 - QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS OU LES QUESTIONS AUXQUELLES LES PARTICIPANTS PENSENT DEVOIR FAIRE FACE ? .....	33
7.4 - COMMENT VOIENT-ILS LES LIENS AVEC LE HCTS ? .....	34
7.5 - LES SUGGESTIONS POUR LE SÉMINAIRE .....	35
8 – CONCLUSION, DAVID SOUBRIÉ.....	38

# ► 1 - Introduction, Brigitte Bourguignon

## ↳ Message de Brigitte BOURGUIGNON, Présidente du HCTS

Mesdames, Messieurs,

Je regrette vivement que mon agenda ne me permette pas d'être avec vous aujourd'hui. J'ai néanmoins tenu à vous adresser un message de bienvenue, que Marie-Paule COLS, vice-présidente du HCTS, a accepté de vous lire, ce dont je la remercie.

La gouvernance territoriale du travail social est au cœur du **Plan d'action en faveur de travail social (PATSDS)** de 2015 comme de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier.**

### ↳ Le PATSDS

Le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social était déjà porteur d'une volonté politique forte, d'organiser une **gouvernance territoriale du travail social**, en créant une instance nationale **ancrée dans les territoires**, grâce au développement **d'espaces locaux de réflexion** sur le travail social, et par la constitution d'un **réseau de correspondants** du Haut Conseil du travail social.

En effet, la question de l'animation territoriale et de la réflexion sur le travail social se pose concrètement ; il s'agit d'une thématique transversale, **dépassant les frontières institutionnelles.**

Certaines initiatives locales existantes, tels les comités d'éthique locaux, offrent déjà un **cadre de réflexion méthodologique et pédagogique** entre les différents intervenants du travail social. Ces **espaces territoriaux de concertation** permettent d'assurer une veille sur les problématiques sociales émergente et aussi, de réaliser une analyse prospective sur les enjeux liés au travail social et à son évolution.

Sur ces bases, le Plan d'action invite les acteurs territoriaux à mettre en place, sur la base du **volontariat** et en concertation avec tous les acteurs intéressés, des **instances légères et ouvertes**, de veille et de prospective, d'encouragement à la recherche et de capitalisation des innovations.

### ↳ La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Ce n'est pas un nouveau plan, mais une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, que le Président de la République a annoncé la semaine dernière. En effet, portée par les acteurs des territoires, elle mobilise toutes les parties prenantes, afin d'assurer la mise en place d'un véritable service public de l'insertion.

Le succès de la stratégie reposera sur une **nouvelle approche de la relation entre l'Etat et les territoires.** Loin d'un énième plan décliné en mesures portées par une administration, il s'agit de porter, avec les acteurs territoriaux, des objectifs dont les modalités de mise en œuvre feront l'objet

d'une **contractualisation**, avec des moyens financiers à la clé et une évaluation des résultats. En résumé, une contractualisation exigeante, et une **liberté d'organisation locale** renforcée.

Une large place sera faite à la **participation des personnes concernées**, au soutien des **initiatives des collectivités et des territoires**, et à l'**expérimentation**, car c'est sur le terrain que le combat contre la pauvreté doit être mené, pour ne plus oublier personne.

Fin 2018 et tout au long du quinquennat, les mesures de la stratégie « pauvreté » seront engagées par l'Etat, grâce à la contractualisation avec les collectivités territoriales.

La stratégie « pauvreté », c'est aussi un nouvel élan pour la **valorisation du travail social**, pour donner davantage de confiance et de ressources aux travailleurs sociaux. A cet égard, le rôle du HCTS et des comités locaux, comme **centres de ressources** pour tous les acteurs du travail social, sera crucial.

Le premier impératif, pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social, c'est **d'associer les personnes concernées** à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité. Pour accompagner cette transformation des pratiques, personnes accompagnées, bénévoles et travailleurs sociaux pourront bénéficier de formations.

La **présence des travailleurs sociaux sera renforcée**, auprès de l'ensemble de la population, pour mieux accompagner les parcours de vie. Cela suppose à la fois :

De concevoir des **lieux d'intervention sociale plus ouverts**, mutualisés avec des services aux familles qui concernent toute la population ;

De réaliser un **déploiement des centres sociaux** dans tous les quartiers prioritaires

Et **d'accompagner l'évolution des missions des travailleurs sociaux** (nouvelle place prise par les personnes accompagnées, transformation numérique dans l'accès aux droits, nouvelles formes de pauvreté).

Cette nouvelle approche nécessitera de **transformer la formation et certains métiers du travail social** pour développer les pratiques « **d'aller vers** », s'adapter aux besoins réels et intervenir en cas d'événements et de ruptures pouvant conduire à l'exclusion.

Autant de sujets qui confirment la **nécessité d'une réflexion des acteurs de terrain**, et la pertinence **d'espaces locaux de réflexion dédiés au travail social**.

Cela met bien en lumière **l'intérêt fort de cette journée de lancement de comités locaux du travail social et du développement social**.

Aussi, je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu s'engager et participer à ce passionnant projet.

## ► 2 - Les éléments de contexte, Corinne Michel

✎ **Corinne Michel Cheffe de service, adjointe au Directeur général de la cohésion sociale - DGCS**

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse d'être avec vous aujourd'hui pour ouvrir ce séminaire de lancement des comités locaux du travail social et du travail social. Ces comités seront des relais précieux sur le terrain pour le Haut Conseil du travail social, que je vais vous présenter dans un instant, avant de laisser la parole à Marie-Paule COLS, vice-présidente du Haut Conseil et co-pilote avec Louis-Xavier COLAS de la DGCS, du projet sur l'ancrage territorial du HCTS, qui vous présentera les travaux actuellement menés par l'instance.

Nous avons en effet souhaité profiter de cette opportunité pour vous présenter le HCTS, instance qui reste encore récente et que vous ne connaissez pas forcément tous. Nous ne pouvons vous en vouloir puisque le HCTS n'a été mis en place qu'en 2016. Cette présentation nous semble pertinente car les productions du HCTS nous paraissent utiles pour des personnes qui, comme vous tous aujourd'hui, se fixent pour ambition de réfléchir aux évolutions qui doivent être apportées pour un travail social plus efficace.

Nous sommes persuadés qu'une telle réflexion, si elle doit être accompagnée par le niveau national, ne sera pleinement opérationnelle et utile que si elle provient également des acteurs de terrain, chargés de la mise en œuvre concrète des politiques d'action sociale. D'où le souhait dans le cadre du plan d'action en faveur du travail social et du développement social de renouveler la gouvernance du secteur, à la fois au niveau national, via le HCTS, et au niveau local, avec la mise en place qui va vous occuper aujourd'hui d'instances de réflexion locale. Je n'entrerai pas dans le détail à ce stade car c'est un sujet sur lequel vous aurez probablement l'occasion de revenir lors de l'expérimentation qui se lance aujourd'hui : la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté récemment annoncée prolonge les ambitions en matière de travail social mais en conservant les orientations fixées dans le cadre du PATSDS, notamment par rapport au caractère central des acteurs territoriaux pour le déploiement de la stratégie. Mais donc avec une articulation à trouver entre le niveau national et les territoires. D'où ma présentation complète du HCTS, instance centrale de gouvernance au niveau national.

Instance consultative placée auprès de la ministre des solidarités et de la santé, le HCTS contribue, grâce à l'expertise de ses membres, à une réflexion stratégique sur le travail social, dépassant la logique de guichet ou de prestataire de service, dans lequel le travail social est parfois cantonné. Le Haut Conseil doit ainsi contribuer à revaloriser les métiers et à diffuser des approches innovantes, en associant l'ensemble des acteurs des territoires, notamment les élus locaux, et en positionnant les travailleurs sociaux comme des acteurs clés de l'ensemble des politiques de cohésion sociale.

Il ne se limite pas à une réflexion théorique et propose des outils concrets, en phase avec les préoccupations des professionnels de terrain.

Ce Haut Conseil associe 58 membres, représentant l'ensemble des protagonistes, allant des personnes accompagnées aux associations professionnelles, en passant par les employeurs, publics et privés, les collectivités locales et les représentants des différentes administrations.

J'en profite pour saluer l'engagement bénévole des différents membres du Haut Conseil, dont certains sont aujourd'hui avec nous et la grande qualité de leurs travaux, dont je les remercie chaleureusement.

C'est pour la DGCS une fierté, que d'accompagner, au quotidien, le travail du Haut Conseil, en co-pilotant, en binôme avec un membre du Haut Conseil, chacun des groupes de travail qui vous seront présentés tout à l'heure par Marie-Paule COLS ; en participant à la production des écrits et en assurant leur diffusion et bien-sûr en assurant le secrétariat de l'instance. Je remercie également l'Agence nouvelle des solidarités actives, qui nous apporte un précieux soutien méthodologique, en particulier pour le projet qui nous réunit aujourd'hui, et notamment pour l'organisation de cette journée.

Le HCTS comprend en son sein une Commission éthique et déontologie du travail social qui a pour missions :

- De conduire la réflexion et développer la doctrine du Haut Conseil en matière d'éthique et de déontologie, dans l'exercice et les pratiques professionnelles du travail social.
- De développer les outils nécessaires aux professionnels du travail social,
- Et de structurer et renforcer des espaces locaux de réflexion sur ces mêmes sujets et d'animer ce réseau de correspondants locaux. Dans certains territoires, ces espaces locaux de réflexion, consacrés initialement aux questions éthiques et déontologiques pourraient s'élargir à de nouvelles thématiques pour aller vers la constitution de comités locaux du travail social et du développement social.

Enfin, des groupes de travail thématiques et temporaires sont mis en place pour réaliser les travaux confiés au HCTS. Ces groupes sont bien entendu composés de membres du Haut Conseil, mais ils sont élargis à d'autres personnes choisies pour leur représentativité et leurs compétences.

J'en viens aux travaux que le Haut Conseil du travail social a déjà réalisés.

Installé le 7 juillet 2016, il a mené à bien, au cours de sa première année d'exercice, trois chantiers d'importance, relatifs à la définition du travail social, à la participation des personnes accompagnées et au partage d'informations.

**1er chantier** : proposer une définition générique du travail social.

Cette définition partagée devait être le fondement stabilisé de l'identité du travail social, mais aussi d'un socle commun de compétences, favorisant ainsi les mobilités. Pour ce faire, le groupe de travail devait proposer une « transposition » adaptée de la définition internationale du travail social, approuvée lors du Congrès de Melbourne, en juillet 2014, par l'Association internationale des écoles en travail social.

C'est chose faite : cette définition a connu une traduction juridique, par la voie d'un décret, et elle a été introduite en mai 2017 dans le Code de l'action sociale et des familles.

**2ème chantier** : faire des préconisations, pour renforcer la participation des personnes accompagnées, à deux niveaux :

- Le 1er niveau concerne la participation aux instances qui élaborent ou mettent en œuvre les politiques sociales.
- Le 2ème niveau concerne la participation aux formations des travailleurs sociaux.

### **3ème chantier** : outiller et sécuriser le partage d'informations dans le cadre de l'action sociale

Pour accomplir ce mandat, dans une approche pragmatique, le groupe de travail a produit plusieurs fiches pratiques disponibles sur le site du HCTS :

- Une fiche générale sur le partage d'informations,
- Une fiche de recommandations pour le partage d'informations dans les Commissions traitant des situations individuelles des personnes accompagnées,
- Une fiche sur le partage d'informations dans les Commissions départementales de prévention des expulsions locatives (les CCAPEX),
- Une fiche sur le partage d'informations à caractère personnel dans le champ de l'aide à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Nous voyons ainsi que le Haut Conseil du travail social a présenté dès sa première année d'existence un bilan très riche. Il a immédiatement poursuivi avec l'adoption d'un programme de travail ambitieux : outre la poursuite des travaux sur l'éthique et la déontologie, cette commission étant pérenne, il a prolongé son travail sur la participation des personnes accompagnées et il a choisi trois nouvelles thématiques :

- L'ancrage territorial, qui nous réunit aujourd'hui,
- Le développement social,
- Et les usages du numérique dans le travail social.

Je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une excellente journée de travail, qui sera, j'en suis sûre, très fructueuse et dont je prendrai connaissance des résultats avec un vif intérêt. Je pense que vous avez eu parfaitement raison de vous lancer dans cette expérimentation et que vous allez ainsi contribuer à améliorer la réflexion relative au travail social sur vos territoires, en prenant acte de l'importance des professionnels pour la réussite des politiques de cohésion sociale. C'est un sujet qui mérite qu'on s'y attarde et qui mérite donc les futurs comités locaux du travail social. Grâce à votre implication, cette expérimentation nous permettra de mieux connaître les conditions de réussite d'une telle instance, avec l'objectif que les enseignements ainsi tirés permettront d'en faciliter l'essaimage. Et de faire en sorte, comme c'est affiché dans le cadre de la stratégie pauvreté qui va rapidement se déployer sur les territoires, de valoriser le travail social, en le positionnant à la place qui doit être la sienne : centrale.

En attendant, et donc dans cette optique de partager les réflexions qui sont conduites au niveau national avec les acteurs des territoires que vous êtes, je passe tout de suite la parole à Marie-Paule COLS.



# ► 3 - Présentation de la démarche et des travaux du HCTS, Marie-Paule Cols

↳ Marie-Paule Cols, Vice présidente du HCTS

## LA MÉTHODE

- Un programme pluriannuel,
- Une commission pérenne et des groupes de travail limités dans le temps (18 mois),
- Des productions pragmatiques : supports, fiches, guides.

## PREMIERS MANDATS DE JUILLET 2016 À JUILLET 2017

- Le partage d'informations,
- La définition du travail social,
- La participation des personnes accompagnées aux instances.

## SECONDS MANDATS DE JUILLET 2017 À JUILLET 2019

- Le développement social,
- Les usages du numériques,
- L'ancrage territorial.

## La commission éthique et déontologie

### ↳ *Fiches pratiques sur le partage d'informations*

- Les informations à caractère personnel concernant les personnes accompagnées : des données à protéger et parfois à partager

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/publications-10990/article/les-informations-a-caractere-personnel-concernant-les-personnes-accompagnees>

- Le partage d'informations à caractère personnel dans le champ de l'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/publications-10990/article/le-partage-d-informations-a-caractere-personnel-dans-le-champ-de-l-aide-a>

- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (exemple de questionnements)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/publications-10990/article/419685>

- Le partage d'informations à caractère secret dans les commissions traitant des situations de personnes accompagnées

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/publications-10990/article/le-partage-d-informations-a-caractere-secret-dans-les-commissions-traitant-des>

- Le partage d'informations à caractère secret dans le cadre des CCAPEX (commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/publications-10990/article/le-partage-d-informations-a-caractere-secret-dans-le-cadre-des-ccapex>

## **Guide pour créer, structurer ou consolider un comité éthique pour la pratique du travail social**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/guides-et-fiches/article/guide-pour-creer-structurer-ou-consolider-un-419683>

## **Un avis sur le travail social confronté aux dérives radicales**

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_cedts\\_derives\\_radicales-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_cedts_derives_radicales-2.pdf)

## **Définition du travail social**

### **Transposition de la définition internationale du travail social**

Le nouvel article D.142-1-1 du CASF précise que « le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté.

Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social ».

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/rapports/article/definition-du-travail-social>

### **Décret du 6 Mai 2017**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/AFSA1710020D/jo/texte>

## **Participation des personnes accompagnées**

### **Production du rapport : "Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux"**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/rapports/article/participation-des-personnes-accompagnees-aux-instances-de-gouvernance-et-a-la>

## **Développement social - Intervention collective**

- Production d'un guide pratique (en cours)

## **L'usage du numérique dans le travail social**

- Pourquoi et comment les travailleurs sociaux se saisissent des outils numériques ?

<https://solidarites>

[sante.gouv.fr/IMG/pdf/pourquoi\\_et\\_comment\\_les\\_travailleurs\\_sociaux\\_se\\_saisissent\\_des\\_outils\\_numeriques.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pourquoi_et_comment_les_travailleurs_sociaux_se_saisissent_des_outils_numeriques.pdf)

- Quelles articulations entre travail social, médiation sociale et médiation numérique ?

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/rapports-et-publications-du-hcts/guides-et-fiches/article/quelles-articulations-entre-travail-social-mediation-sociale-et-mediation>

- Plusieurs fiches en cours de réalisation

## **L'ancrage territorial du HCTS**

- Enquête flash pour la mise en place de comités locaux du travail social et du développement social
- Appel à manifestation d'intérêt pour la création de comités locaux du travail social et du développement social



[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/appel\\_manifestatio\\_ancrage\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/appel_manifestatio_ancrage_vf.pdf)

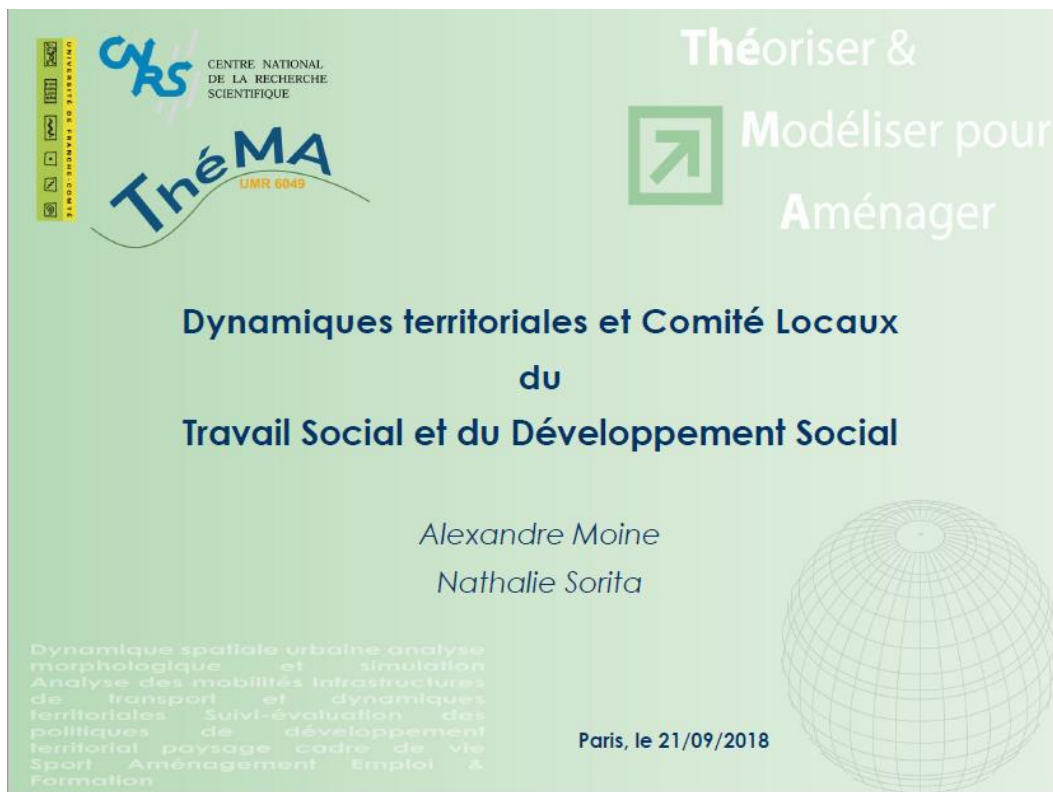
- Accompagnement des territoires préfigurateurs (lancement)
- Rédaction d'un guide à venir (2018-2019)

### **Retrouver l'ensemble des publications :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/>

## ► 4 - Intervention d'Alexandre Moine et de Nathalie Sorita

-  Alexandre MOINE, professeur de géographie – Université de Franche-Comté
-  Nathalie SORITA, formatrice chercheure en travail social



**ThéMA** UMR 6049  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Théoriser &  
Modéliser pour  
Aménager

**Dynamiques territoriales et Comité Locaux  
du  
Travail Social et du Développement Social**

*Alexandre Moine  
Nathalie Sorita*

Dynamique spatiale urbaine analyse morphologique et simulation  
Analyse des mobilités Infrastructures de transport et dynamiques territoriales Suivi-évaluation des politiques de développement territorial paysage cadre de vie  
Sport Aménagement Emploi & Formation

Paris, le 21/09/2018

## Contexte général

### Le HCTS a pour mission de promouvoir et de valoriser le Travail Social

- Diffuser ses productions vers les « territoires » (acteurs locaux) ;
- Capter les préoccupations, réflexions et évolutions de terrain.

### Comment créer l'ancrage territorial ?



## Qui sommes-nous ?

**Nathalie Sorita - Chercheuse formatrice à l'IRTESS de Bourgogne**

**Alexandre Moine - PU en Géographie au Laboratoire ThéMA, associé aux travaux de recherche de l'IRTS de Franche-Comté**

### Nos implications en travail social :

- Formations (ASS, ES, EJE, CESF... ; CAFERUIS, CAFDES, DEIS
- Des interventions pour des faïtières (ANCASS, AIRE, MÈTIS, CNAPE, ...)
- Des recherches-actions
- Des interventions en CNFPT
- Des montages et ou des participations à des séminaires
- Un livre en 2015 aux Presses de l'EHESP
- ... une suite en cours d'écriture.



## Plan de l'intervention

### Introduction – Contexte général

#### 1-Dynamiques territoriales et Comités locaux

Le territoire réalité complexe

Les Comités locaux entre des niveaux d'organisations multiples

#### 2-Travail social et développement social

Le travail social expert en situation complexe

Co-élaborer une intelligence territoriale

### En guise de conclusion : HUIT Questionnements

## Le contexte général...

### Un constat triple constat :

- **Au départ**, la profonde mutation du travail social au sein du Développement Local → **DSL ?**
- **En corollaire**, un mouvement de désinstitutionnalisation à l'œuvre
- **En conséquence**, une attente de compréhension du rôle des travailleurs sociaux et d'évaluation des impacts du travail social sur le Développement local

### Une question :

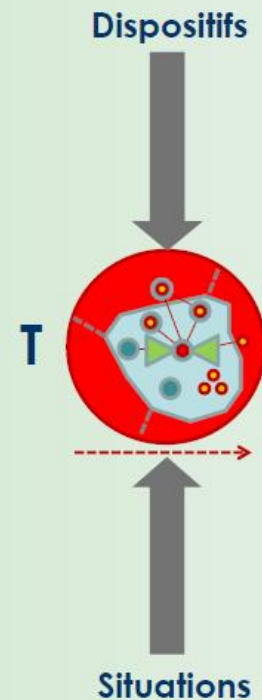
- **Comment articuler les données informations et connaissances au service des acteurs ?**



## Dynamiques territoriales et Comités locaux

### Le territoire est agit

- Une référence spatiale incontournable
- Des jeux d'acteurs à accompagner
- Des représentations à comprendre
- Des lieux à prendre en compte
- Des temporalités à considérer



## Dynamiques territoriales et Comités locaux

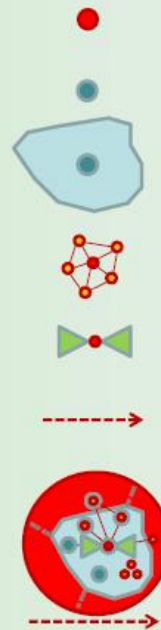
### Les comités locaux : des interfaces entre des niveaux d'organisation multiples

- **Dynamique multi-échelle, multi-niveaux, multi-vues :**
  - Des dispositifs et des politiques sociales
  - Une réalité de terrain complexe
- **Du partenariat à la gouvernance :**
  - Des emboîtements de gouvernance
  - Une multitude d'intervenants
  - Des mondes à mettre en lien (Social/Animation/Eco/Aménagement)
- **De l'observation à l'action :**
  - Une multitude de données, informations et connaissances
  - Une intelligence collective à soutenir
  - Une intelligence territoriale à créer

### Le travail social expert en situation(s) complexe(s)

#### Des situations complexes situées :

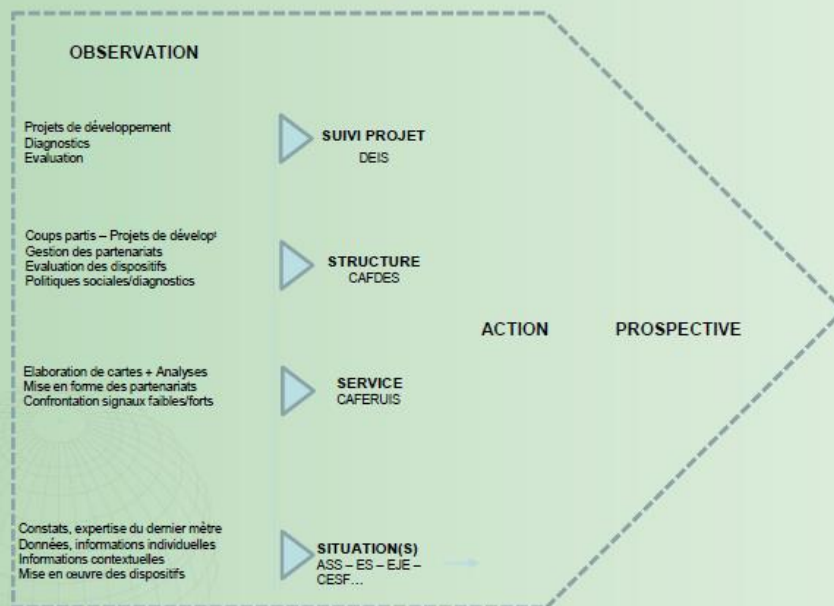
- les habitants investissent des lieux ;
- Qui sont parties de territoires mouvants ;
- Ils créent des liens ;
- Ils doivent jouer avec les représentations
- Ils dépendent de temporalités



Pour une approche globale et systémique des situations

© MOINE, A. - 2018

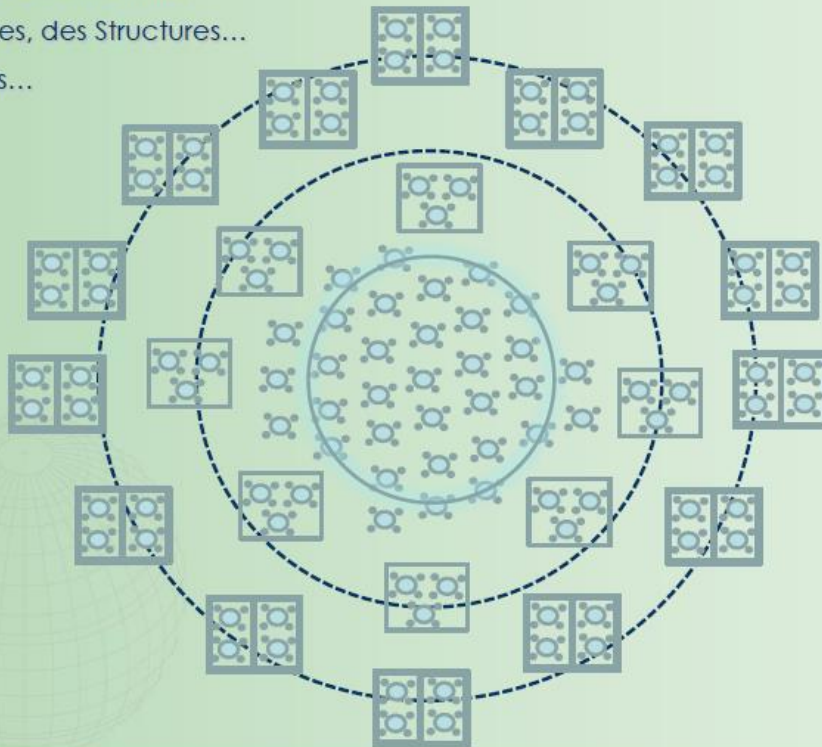
### Co-élaborer une intelligence territoriale



© MOINE, A. - 2018



Multiplicité des Situations,  
des Services, des Structures...  
des projets...



### Echelle initiale :

« *Si vous voulez vraiment connaître quelque chose essayez de le changer.* »  
(Lewin, 1958)

L'intervention en travail social vise toujours le changement d'une situation en tant qu'elle pose problème à un individu, à une communauté d'individus (groupe), à une famille, à la société. Dans cette perspective, appréhender une situation dans sa complexité, en développer une connaissance sont impératifs dans l'exercice du travail social. C'est à partir de l'**observation des interactions, d'expérimentations, des récits et témoignages** des personnes accompagnées que s'élabore l'expertise des travailleurs sociaux, celle que nous nommons l'**expertise du dernier mètre**. « *Les descriptions vivantes et sensibles donnent accès à la connaissance des mondes sociaux* » (Orofiamma, 2002), une connaissance de mondes sociaux territorialement situés.

→ Aujourd'hui cette expertise du dernier mètre n'est que trop partiellement prise en compte.

## Travail social et développement social (2)

### Echelle de la mise en lien :

Pour les personnes concernées par les politiques sociales, toutes ne font pas usage des aides sociales ponctuelles, des allocations et/ou des dispositifs d'accueil et d'accompagnement développés par le travail social, **elles sont isolées**.

Dans le cas du recours comme du non recours, les personnes concernées habitent **des territoires contrastés** et selon, développent des stratégies individuelles et/ou collectives pour faire face à leurs réalités contraintes parfois immergées en milieu hostile.

Des situations de survie, de résilience, de conflictualité qui méritent d'être prises en considération à toutes les échelles territoriales mais pour cela les sujets singuliers doivent pouvoir s'adosser à **un collectif porteur de sens, et qui se reconnaît comme tel**.

→ Aujourd'hui les diagnostics des services/structures sont trop faiblement liés

## Travail social et développement social (3)

### Echelle de la mise en synergie :

Ces dernières années nous assistons à un processus *d'artificialisation du territoire* nourri par les **logiques de cloisonnement des politiques sociales**, les déclinaisons en tuyaux d'orgue, **l'impensé des effets géopolitiques** de la dé-centralisation et de la re-centralisation, **la segmentation des réponses**, la logique bureaucratique des dispositifs et **l'hyper-spécialisation des institutions et des missions** des travailleurs sociaux . De ce processus nous pouvons dire qu'il réduit « *la naturalité des espaces touchés, c'est-à-dire leurs qualités d'écosystèmes capables de s'auto-entretenir* ».

Les différentes structures, dans l'exercice de tous les métiers, sont dépositaires, témoins et actants au sein d'écosystèmes territoriaux.

→ Aujourd'hui, comment créer une intelligence territoriale efficiente ?

## Huit questionnements...

### Une démarche d'ancrage qui interroge :

- **Les échelles auxquelles placer les CL**  
→ Il n'y a pas une mais des échelles à lier, lesquelles ?
- **La rencontre entre dispositifs et situations**  
→ De la compréhension du besoin à l'évaluation, comment faire ?
- **La dimension générale du système**  
→ Quels moyens pour embrasser l'ampleur des acteurs et interrelations ?
- **Les données et informations à mettre en lien**  
→ Lesquelles, sous quelle forme, comment, pour qui, quand ?

## Des questionnements...

### Une démarche d'ancrage qui interroge :

- **Le lien entre terrain et formation**  
→ Par quelles structures se fait le lien ?
- **La gouvernance à mettre en place/les lieux à inventer**  
→ Qui pilote avec quels moyens (ingénierie) en quels lieux ?
- **La forme de l'aide à la décision**  
→ Des études, des séminaires, des recherche-action ?
- **Le portage des projets de CL**  
→ Comment prendre en compte les comportements collectifs et individuels ?



**Merci pour votre attention**

**Des questions...**

[alexandre.moine@univ-fcomte.fr](mailto:alexandre.moine@univ-fcomte.fr)

[nathsorita@gmail.com](mailto:nathsorita@gmail.com)



## ► 5 - Retour sur l'enquête exploratoire pour la mise en place des comités locaux du travail social et du développement social

Afin de mieux appréhender les réalités et les attentes des territoires, un questionnaire exploratoire a été mis en ligne du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 6 janvier 2018. Ce questionnaire n'a pas de caractère scientifique, et ses résultats sont considérés comme l'un des éléments ayant vocation à éclairer la réflexion du groupe de travail.

Une synthèse des principaux résultats est présentée ci après. L'intégralité des résultats est consultable sur le site du HCTS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/groupe-de-travail-10821/article/groupe-de-travail-ancrage-territorial>

### ↳ Les répondants

- 60 % de travailleurs sociaux,
- Les départements bien représentés, 1/3 des réponses totales,
- Les travailleurs sociaux et les cadres de proximité répondants appartiennent, majoritairement à un conseil départemental,
- Le secteur associatif a répondu massivement,
- Le secteur associatif est majoritaire chez « tous les autres » répondants.

### ↳ Quelle connaissance des instances nationales par les acteurs de terrain?

- Le plan en faveur du travail social et du développement social est méconnu pour 72 % des répondants,
- Le CSTS connu par 58 % des répondants,
- Le HCTS connu par 50 % des répondants,
- 35% des personnes qui connaissent le CSTS ont lu une publication.

La création de comités locaux devrait permettre la diffusion des informations et la connaissance du HCTS par les acteurs des territoires.

Renvoi au rôle important que doit jouer l'encadrement

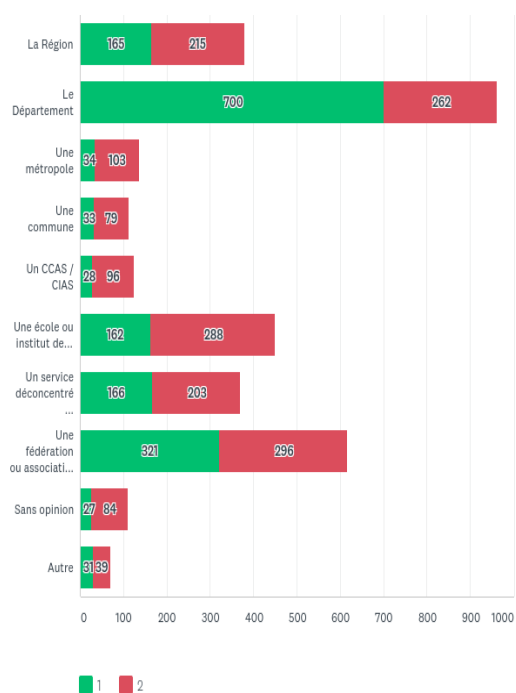
### ↳ Existent-ils des instances locales de réflexion sur le travail social ?

- 28 % d'instances de réflexion internes sur le travail social,
- 34 % d'instances liées aux questions éthiques et déontologiques,

- Quelques instances inter institutionnelles de réflexion ou de coordination sur les questions du travail social et de développement social, mais pas telles qu'on les a imaginées.

88 % des répondants sont favorables à la mise en place d'un espace local interinstitutionnel sur le travail social et le développement social

### Légitimité à initier ce type de démarche



→ A la question de savoir qui paraît le plus légitime pour initier ce type d'instance, le département est cité en premier choix par 42% des répondants, soit deux fois plus que les associations et fédérations lorsqu'elles sont citées en premier choix.

→ Le département est cité en 1° et 2° choix par presque 58% des répondants.

→ Les associations et fédérations sont identifiées comme légitimes par 37% des répondants (1° et 2° choix confondus), ce qui est le reflet du rôle fort que celles-ci jouent dans l'action sociale et dans le champ du travail social et médico-social.

→ Parmi les acteurs perçus comme légitimes pour initier ces démarches, on va trouver dans

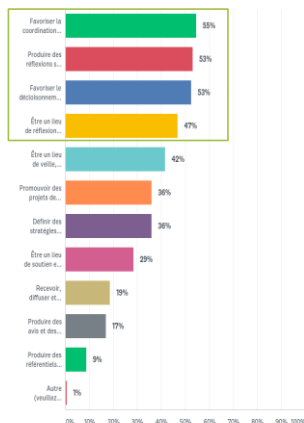
des proportions assez proches, mais moindre que les deux premiers, les écoles et instituts de formation (27%), les services déconcentrés de l'Etat (22%) et les Régions (22,8%).

### Les missions qui paraîtraient incontournables

- Favoriser la coordination des acteurs, des missions et des interventions
- Produire des réflexions sur l'évolution du travail social
- Favoriser le décloisonnement des dispositifs et des institutions
- Être un lieu de réflexion sur les questions éthiques
- Être un lieu de veille et d'observation et d'analyse prospective
- Promouvoir des projets de développement social
- Définir des stratégies communes
- Être un lieu de soutien et de valorisation des travaux de recherche en travail social
- Recevoir, diffuser et contribuer aux travaux du HCTS
- Produire des avis et des recommandations
- Produire des référentiels et des normes

Parmi les missions précitées, choisissez 4 missions qui vous paraîtraient incontournables

1. Favoriser la coordination des acteurs, des missions et des interventions
2. Produire des réflexions sur l'évolution du travail social
3. Favoriser le décloisonnement des dispositifs et des institutions
4. Être un lieu de réflexion sur les questions éthiques



Les 3 premiers items sont en tête pour toutes les catégories de répondants.

→ Les points de préoccupations les plus prégnants sont la **coordination** des acteurs, la production **de réflexions** sur l'évolution du travail social et le **décloisonnement** des dispositifs.

→ **Favoriser la coordination des acteurs, des missions et des interventions**

→ **Produire des réflexions sur l'évolution du travail social**

→ **Favoriser le décloisonnement des dispositifs et des institutions**

Les différentes propositions de missions recueillent majoritairement l'aval des répondants, entre 72% et 91% de réponses favorables, avec une prédominance pour tout ce qui est espace de réflexion, coordination, veille etc.

→ **Un seul item se détache négativement, celui concernant la production de référentiels et de normes** qui recueillent un peu moins de 40% de réponses favorables.

Il n'est pas attendu de ce type d'instance qu'elle dicte les manières d'agir, mais plutôt qu'elle fonctionne comme un lieu ressource pour les partenaires et alimente une réflexion collective pouvant favoriser les liens entre partenaires, lutter contre le cloisonnement et éclairer les institutions.

## ↳ Les attendus

→ Articulation avec le HCTS

- ✓ Valoriser les travaux et orientations du HCTS
- ✓ Contribuer localement aux réflexions du HCTS sur les pratiques, le cadre institutionnel et législatif
- ✓ Être accompagné par le HCTS dans les réflexions et la promotion de ses productions

→ Rôle de veille sociétale et de réflexions à partir d'un territoire

- ✓ Penser l'action sociale dans son territoire en tenant compte des évolutions et s'appuyer sur les recherches et observations des réseaux
- ✓ Elargir les réflexions au champ de l'intervention sociale
- ✓ Outiller les professionnels pour faire face aux évolutions

→ Articuler une approche réflexive et pragmatique : une instance ancrée dans la réalité

- ✓ Associer des professionnels de diverses institutions et avoir dans l'instance des professionnels de terrain comme représentants du travail social
- ✓ S'appuyer sur une instance existante

→ Promouvoir le travail social et capitaliser ses réalisations

→ Rendre le travail social audible et légitime.

## Les sujets à traiter

- Reprendre les fondamentaux du travail social,
- Soutenir la réflexion éthique,
- Sens du travail social et vision partagée entre travailleurs sociaux et décideurs,
- Clarifier les missions et compétences des travailleurs médico-sociaux,
- Développer le travail social en tenant compte des spécificités notamment pour l'outre-mer,
- Comment adapter ses pratiques aux nouveaux publics et accompagner les personnes afin qu'elles soient actrices de leur accompagnement,
- Traiter les réalités de terrain et les effets sur les personnes,
- L'utilisation d'internet dans les pratiques sociales,
- Prévenir l'épuisement professionnel,
- Apprentissage et alternance intégrative.

En conclusion...

La question du Travail social suscite **des attentes fortes** de la part des acteurs sociaux des territoires.

Les attentes les plus fortes portent sur **la coordination des acteurs, la production de réflexions sur l'évolution du travail social et le décloisonnement** des dispositifs.

Le déficit de connaissance du plan en faveur du travail social et du HCTS par les acteurs du social rappelle **la nécessité de communiquer, mais aussi d'établir des liens entre le niveau national et le niveau local**, et la nécessité pour l'avenir d'animer le futur réseau des comités locaux.

Les attentes portent également sur la capacité qu'auront ces comités locaux à se saisir de **questions concrètes et à produire des travaux utiles** aux professionnels et aux institutions, en adéquation avec les problématiques de terrain.

**La qualité** des productions est un enjeu **pour leur légitimité** et leur reconnaissance.

**Les ressources** en termes de moyens humains, intellectuels et financiers que pourront mobiliser les comités locaux du travail social et du développement social seront des **leviers de réussite**.

## ► 6 - Les enjeux de la démarche



### Les enjeux de la démarche d'ancrage territorial du HCTS

Il ne s'agit pas ici de reprendre de manière exhaustive la démarche engagée, démarche que vous connaissez puisque vous avez répondu à l'appel à manifestation d'intérêt, mais il s'agit plutôt de mettre en exergue quelques points importants et sur lesquels au-delà des particularités que vous porterez sur chacun de vos territoires, ces points doivent constituer des points de convergence.

- Tout d'abord, rappelons qu'il s'agit d'avoir une approche généraliste qui vise tous les métiers du travail social, qui interroge les pratiques professionnelles et valorise ce qui se fait sur le terrain.

Les métiers du social sont au nombre de 13, du niveau 5 au niveau 1 et il faut que le travail social soit appréhendé dans toute ses dimensions.



→ **Il s'agit de traiter du travail social et du développement social et non pas des problématiques d'actions sociales ou encore de l'évaluation des politiques publiques, des actions ou des politiques sociales.**

Il s'agit surtout de questionner les problèmes rencontrés par le travail social, de réfléchir aux postures et ceci de manière transversale, partenariale et interinstitutionnelle.

→ **La participation des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux dans le cadre des travaux ou groupes de travail que vous allez animer, mais aussi directement en tant que membre du comité local et participant aux orientations et décisions de celui-ci est incontournable.**

La question de la participation des personnes accompagnées est un enjeu majeur ; aujourd'hui au sein du HCTS, elles sont sollicitées pour contribuer aux travaux de tous les groupes. C'est à la fois une question de crédibilité et une question démocratique. On ne peut pas préconiser la participation des personnes accompagnées et ne pas le faire soi-même, et nous saluons d'ailleurs le territoire qui a pris l'initiative de désigner parmi les 4 personnes à inscrire, un représentant des personnes accompagnées.

Il en va de même pour la représentation de travailleurs sociaux de terrain. Au travers de l'enquête, on a perçu une attente forte mais aussi une certaine défiance, le risque de créer un comité de plus qui réfléchisse hors sol, sans impact sur leur quotidien, et qui se passe en dehors d'eux.

→ **L'ouverture au partenariat**

- ✓ Il y a un enjeu autour de la capacité des porteurs à engager une dynamique au-delà de leur partenariat traditionnel et déjà existant. Cela nécessite de développer des logiques de coopération, de co-construction et de dépasser les relations de financeurs à prestataires.
- ✓ Il s'agira d'associer autant les collectivités territoriales, régions départements, EPCI, métropoles, que les fédérations, associations d'établissements, associations caritatives, services de l'Etat, organismes de protection sociale, les écoles de formation, l'université, partenaires sociaux, représentants des professionnels et représentants des personnes accompagnées. La liste n'est pas exhaustive parce que chaque territoire est à même d'identifier les ressources de son environnement.

→ **Construire un réseau qui se nourrit des expériences de chacun**

- ✓ Les travaux du HCTS doivent être diffusés et être utiles aux acteurs des territoires.
- ✓ Développer des interactions entre le national et le local dans les deux sens (du local au national/du national au local).
- ✓ Développer des échanges transversaux entre les différents comités locaux, avec la possibilité de conduire des travaux conjointement si l'opportunité se présente.

→ **L'évaluation de cette démarche** sera aussi un point incontournable, car elle doit permettre non seulement de mesurer l'atteinte des objectifs fixés, mais aussi et surtout de tirer des enseignements, d'identifier les leviers, les freins pour faciliter l'accompagnement et le développement de nouveaux projets et du réseau.

**Ce que les comités locaux ne peuvent pas être :**

- Etre dédié à un segment spécifique et donc il convient d'éviter d'entrer dans la dynamique par une seule porte tel qu'un métier, un secteur, un public ou une thématique.
- Etre un lieu de corporatisme professionnel ou institutionnel



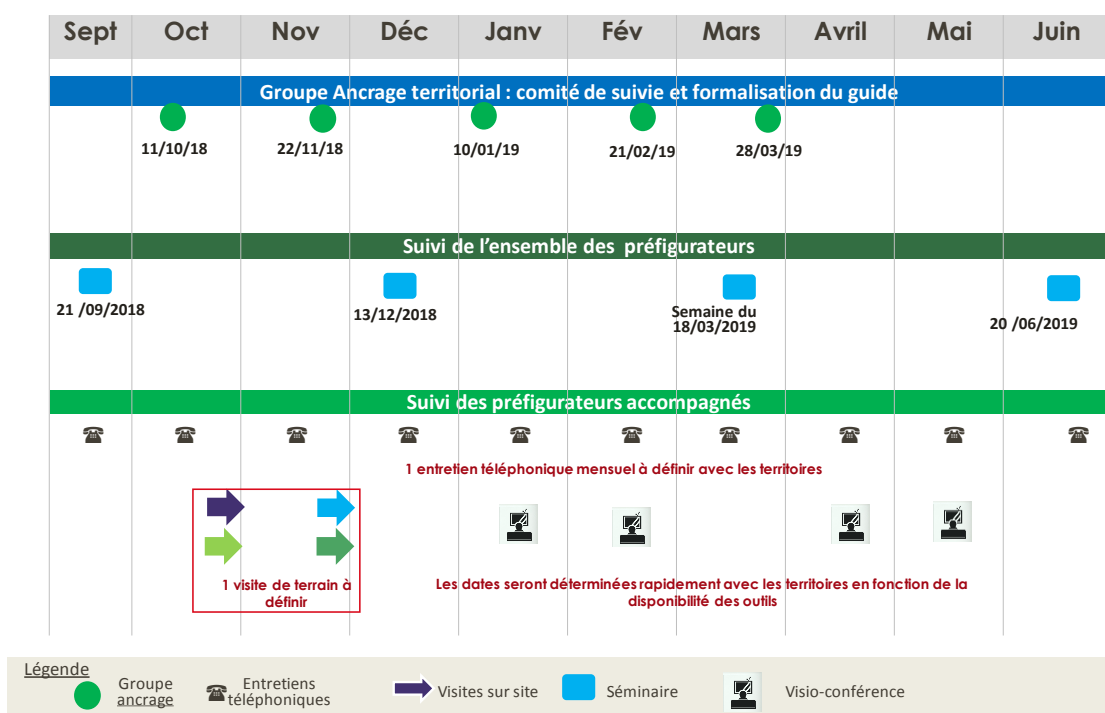
## La démarche d'accompagnement

- Pour tous les préfigureurs
  - ✓ Une rencontre trimestrielle lors des séminaires
- Pour les 4 territoires accompagnés par l'ANSA
  - ✓ Un rendez-vous téléphonique mensuel
  - ✓ Une rencontre de terrain avant le séminaire de décembre
  - ✓ Une visio-conférence mensuelle sauf les mois des séminaires
- Un comité de suivi qui se réunit régulièrement
- Un binôme pour accompagner chaque territoire
  - ✓ Un membre du comité de suivi
  - ✓ L'Ansa comme fil rouge



## Un calendrier

### Calendrier de suivi des territoires préfigureurs



# ► 7 - Restitution des ateliers de travail

## ► 7.1 - comment constituer un groupe ressource de personnes accompagnées ?

Plusieurs suggestions sont avancées :

- Des désignations par tirage au sort au sein du public accompagné ou par les travailleurs sociaux.

L'avantage : cela apporte une diversité de représentation, Les inconvénients : quid de l'adhésion des personnes et des professionnels ? Le volontariat n'est plus alors pris en considération.

- Proposer la technique des conférences inversées, où ce sont les participants qui sont à la tribune après avoir conduit des travaux de groupes (cela conduit à inviter un nombre plus important de personnes accompagnées ou de travailleurs sociaux).
- Faire appel à des collectifs déjà existants (un exemple est donné avec les groupes ressources en Loire Atlantique) ; ces groupes d'allocataires du RSA sont dynamiques et renouvelés car participer à ces groupes a pour effet de dynamiser les personnes qui trouvent du travail. Il y a une diversité des intervenants (mais cela nécessite un accompagnement conséquent en amont, une animation de ces groupes et un portage institutionnel).
- Faire appel aux institutions et associations partenaires qui accueillent du public en leur proposant de faire témoigner des personnes qu'elles accompagnent ; Il s'agit de faire appel à la capacité de mobilisation des réseaux associatifs et en même temps de les valoriser en reconnaissant leur travail.
- La cooptation sur critères, en repérant les personnes et les professionnels qui ont la capacité de dépasser une vision individuelle pour avoir une réflexion plus large que leur seule expérience. Mais la cooptation interroge : n'y a-t-il pas un risque de rechercher des personnes qui disent ce que l'on souhaite entendre et un risque d'évitement des témoignages qui « dérangerait » ?
- Penser les échanges en amont en mettant en place des groupes de pairs qui travaillent ensemble sur une question précise en leur proposant une mission, puis la parole est portée par des représentants qui tournent.

Ces solutions sont complémentaires et ne s'opposent pas.



## Un postulat : s'appuyer sur le savoir de chacun

Il faut prendre en compte les savoirs des personnes accompagnées, des travailleurs sociaux, et de là, on n'a plus à se poser la question de pourquoi les mobiliser, ça devient évident, c'est ce changement qu'il faut impulser.

PACA : Des personnes accompagnées interviennent dans le centre de formation auprès de formateurs. La question suivante s'est posée : *pourquoi les faire venir ? Cette question ne se pose plus dès lors qu'on leur reconnaît des connaissances, maintenant on se pose plutôt la question de savoir comment faire en sorte que les personnes puissent s'exprimer et contribuer à transformer les dispositifs actuels ?*

Aller vers les centres de formation pour développer des modalités de participation, faire en sorte de faire bouger les lignes entre sachants.

Ce n'est pas du témoignage qu'on attend, c'est le partage d'une expertise.



## Une participation qui se coconstruit

La participation se veut une démarche de co-construction sans pour autant en avoir toutes les clés à cette étape.

De nombreuses questions néanmoins se posent aux groupes de travail :

- ✓ Quelle définition retenir de la personne : accompagnée/concernée ?
- ✓ S'agit-il de la personne prise en charge dans un dispositif ou l'habitant d'un territoire ?
- ✓ La question de la place des personnes accompagnées renvoie à la question de l'institutionnalisation de leur représentation.

Les quelques pistes qui se dégagent au sein des groupes proposent :

- ✓ D'associer les personnes dès l'origine du projet, les inclure dans le COPIL.
- ✓ D'identifier avec les personnes leurs motivations et leurs attentes pour rejoindre le comité local.
- ✓ D'organiser des formations croisées avec les personnes concernées pour créer une culture commune.

Les Informations mises en place dans les lieux d'accueil, les supports de communication ne sont pas adaptés, pas assez vulgarisés. De plus, il faut définir avec les personnes accompagnées les thèmes qui les intéressent.

Il est rappelé que pour qu'il y ait une participation active des personnes accompagnées, il faut qu'il y ait une vulgarisation des termes utilisés : accessibilité morale, physique financière.



## QUELQUES RECOMMANDATIONS DU HCTS

La participation des personnes accompagnées est aujourd'hui incontournable car leurs connaissances, leurs savoirs issus de leur expérience est un atout pour les acteurs sociaux (décideurs comme professionnels de terrain). On ne peut plus prétendre penser les politiques sociales sans prendre en compte le point de vue de ceux à qui elles s'adressent.

La phrase de Mandela est citée régulièrement par différents acteurs de la solidarité : *"Tout ce qui est fait pour moi sans moi, est fait contre moi"*. Il s'agit d'une certaine manière de la mettre en pratique !

Il convient donc de mener cette démarche avec quelques prérequis :

- Une ou plusieurs personnes accueillies /accompagnées doivent être membre à part entière du comité local, ce qui n'empêche pas d'avoir des groupes de travail sur des thématiques où ils seront associés plus largement.

La question de la représentativité ne doit pas être un obstacle : leur présence est souhaitée surtout en raison de l'approche singulière qu'ils peuvent avoir des différentes questions du fait de leur expérience vécue. On ne recherche donc pas ici qu'ils aient un mandat représentatif comme c'est le cas des représentations institutionnelles. Néanmoins, il peut y avoir des modalités de désignation par des pairs, c'est le cas du fonctionnement des CRPA, c'est aussi le cas de groupes d'usagers constitués au sein de certains services sociaux ou associations (bénéficiaires du RSA, associations liées aux handicaps, actions collectives, groupes de pairs, etc.) qui peuvent le cas échéant désigner un des leurs.

- La participation des personnes accompagnées est conditionnée à un certain nombre de préalables qui sont développés dans le document du HCTS "Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/haut-conseil-du-travail-social-hcts/groupes-de-travail-10821/article/groupe-de-travail-participation-des-personnes-accompagnees>

Parmi les recommandations en voici quelques-unes :

- S'assurer dans la composition des instances, d'une distinction claire entre les personnes accompagnées ou l'ayant été, et les associations ou les autres personnes les représentant, tout en permettant la participation de tous.
- Penser à écrire en langage simple et facile à comprendre par tous.
- Dans toutes les réunions, les personnes qui animent doivent, au moyen d'outils ou d'une méthode, permettre la compréhension et la prise de parole de tout le monde.
- La personne qui organise doit aussi prévoir la prise en charge des frais pour que les personnes participent : billets de train, de métro, nourriture et hôtel.

## ► 7.2 - Comment est envisagée la participation des travailleurs sociaux ?

Un certain nombre de difficultés ou des risques quant à la participation des travailleurs sociaux de terrain et leur représentativité, sont évoqués :

- certains peuvent exprimer une certaine « frilosité » et une crainte sur leur place dans des instances institutionnelles ;
- il peut y avoir parfois des difficultés de reconnaissance selon le statut (exemple : Les regards des éducateurs et des assistants sociaux sur les assistants familiaux, leurs relations sont "hiérarchisées" et ne favorisent pas l'expression) ;
- comment éviter qu'ils soient porteurs d'un message peu constructif en orientant leurs interventions sur des revendications (exemple : la demande systématique de moyens) ;
- le risque de rester dans son expérience personnelle et ne voir les questions posées qu'à travers le prisme de situations individuelles non représentatives d'une réalité sociale partagée ;
- comment prendre en compte le fait que les travailleurs sociaux soient soumis à des « missions impossibles » qui les mettent à mal et peuvent les empêcher d'avoir une participation « sereine » et à distance du vécu quotidien ;
- l'encadrement peut produire des freins et être « réfractaire » à la participation des travailleurs sociaux et mettre en place des stratégies d'évitement.



### Un temps de travail sur les représentations

Face à certaines difficultés rencontrées Il faudrait pouvoir « changer de cadre » afin de mieux travailler les questions de représentations que chacun a sur l'autre : des espaces d'échanges seraient nécessaires pour que ces représentations mutuelles puissent être travaillées (par exemple en mettant des acteurs qui ne se connaissent pas à travailler sur un même sujet).

Mettre à plat les représentations de tous les acteurs : les dirigeants et les cadres par rapport aux travailleurs sociaux et aux personnes accompagnées, les travailleurs sociaux par rapport aux dirigeants, cadres et personnes accompagnées, les personnes accompagnées par rapport aux institutions et aux travailleurs sociaux.

**Département des Hautes-Pyrénées** : Les équipes s'appuient sur des bassins de vie, à l'échelle des EPCI. Une démarche de formation-action est menée sur les représentations sociales avec les travailleurs sociaux, les habitants, les usagers et les élus. Organisée sur la base du volontariat, ils ont eu des professionnels de tous les territoires, sur toutes les problématiques. Ils ont un vivier de personnes accompagnées. Ils ont associé les travailleurs sociaux à un diagnostic de territoire dans le cadre de Solid'actions, leur schéma d'action sociale auquel ont participé également les habitants.



## Une démarche progressive et pédagogique

Redonner du temps pour "penser" est aujourd'hui une nécessité. Il est important de mettre en place des espaces d'échanges entre professionnels en amont : aujourd'hui les travailleurs sociaux sont bousculés dans leurs pratiques, ils interviennent dans des contextes en forte tension avec des risques d'épuisement. La participation doit être une respiration et non l'objet de nouvelles tensions. Il faudrait « nourrir » la réflexion des travailleurs sociaux en amont de ce travail de représentation.



## Avoir un portage des employeurs et de l'encadrement

Des inquiétudes exprimées :

- La place de l'encadrement est importante pour aider à la participation et la reconnaître. Mais ne risque-t-on pas une surreprésentation des cadres ? Il est donc important que chaque niveau d'intervention soit représenté : terrain, encadrement etc.
- Certains participants redoutent un positionnement conflictuel de la part des travailleurs sociaux, de type revendicatif, voire de blocage du travail du comité local.

Des propositions exprimées :

- Les organismes de formation ne peuvent rien faire sans les employeurs et les professionnels de terrain.
- Proposer des formations pour développer une culture commune : les travailleurs sociaux ont mis en avant que certains fondamentaux ne seraient pas partagés. Un travail autour de référentiels communs pourrait être engagé.

Exemple : Un travail partenarial avec la MSA et le département des Hautes Pyrénées a été initié pour qu'il y ait un partage des diagnostics à travers des bassins de vie.

- Il y a une volonté de travailler ensemble sur le territoire : volonté de décloisonnement, portée par les comités.

Exemple du Département de la Haute Garonne qui a travaillé sur la laïcité en proposant aux travailleurs sociaux d'intégrer le groupe de réflexion sur une période déterminée.

- Pour mobiliser les travailleurs sociaux, il est important d'être clair sur les objectifs et le cadre de leur participation.



## QUELQUES RECOMMANDATIONS DU HCTS

- Toutes les initiatives de travaux qui associent directement les agents en prise directe avec la mise en œuvre et le quotidien se révèlent positives et fructueuses. Ce constat est fait autant dans le social que dans d'autres secteurs d'activité, (industrie, santé, services, etc.) et dans le public comme dans le privé.
- Pour autant, les échanges ont permis d'exprimer un certain nombre de difficultés voire de résistances à associer directement des travailleurs sociaux. Toutes les craintes exprimées sont le reflet d'une certaine frilosité à considérer que leur participation aujourd'hui peut-être bénéfique ; soit on craint cette participation (risques de revendications, de blocage) soit on veut les protéger (il faut les accompagner, les préparer, être sûr de leur motivation etc.).
- Ce qui est attendu des travailleurs sociaux dans une instance comme un comité local est de même nature que leur participation au sein du HCTS. Il s'agit de bénéficier au sein de cette instance d'une expertise liée à la pratique, c'est-à-dire la connaissance concrète de la manière dont se déploie l'action sociale auprès des personnes accompagnées, la connaissance concrète des difficultés mais aussi leur vision des améliorations qui pourraient être réalisées.
- S'il est exact qu'aujourd'hui les travailleurs sociaux sont pris globalement dans des contraintes de dispositifs et une massification des demandes les conduisant à revendiquer des moyens supplémentaires, ils aspirent néanmoins à retrouver du sens à leur action et à s'engager dans un travail constructif.
- Le cadre de leur participation doit être le même que pour l'ensemble des participants :
- le comité local du travail social et du développement social est un espace de réflexion sur le travail social et non pas un espace de revendications (qui relève du dialogue social et des instances paritaires), ni de corporatisme (professionnel ou institutionnel) ;
- le règlement de fonctionnement doit définir clairement les modalités de choix des thèmes travaillés, modalités de définition du programme de travail ;
- les thèmes de travail doivent concerner le travail social et son environnement, être transversaux et concerner les différents niveaux du travail social (du niveau 5 au niveau 1) selon l'actualité locale.



## ► 7-3 - Quelles sont les difficultés ou les questions auxquelles les participants pensent devoir faire face ?



### La composition du comité

- Quel est le bon niveau de mixité du public qui composera le comité ? Le penser largement, des institutions aux acteurs de l'intervention sociale.
- Intégrer l'approche des publics que l'on ne voit pas comme les personnes accueillies en EHPAD et personnes seules à domicile (qui renvoie au chapitre précédent).



### L'animation et les travaux du comité

Dans l'hypothèse d'un groupe de travail « très mixé » la question du mode d'animation à privilégier est posée :

- Il est important d'être vigilant à « ne pas penser ou parler uniquement institutionnel » mais d'arriver à créer une culture commune.
- Il faut veiller à ne pas « faire doublon avec ce qui existe déjà ».



### Comment communiquer et justifier la plus-value d'une telle instance

Des craintes sont émises sur les questions qui pourraient être posées par les différents acteurs :

- Encore une instance de plus, qu'est-ce que cela apporte en plus ; Quelle valeur-ajoutée ?
- Qu'est-ce qui fait la différence ? Est-ce vraiment une innovation ?
- Quelles situations de travail aujourd'hui pour les travailleurs sociaux ; Comment les mobiliser ?
- Comment le comité local pourra porter la valorisation du travail social ?



### Adéquation besoins et moyens mobilisables

Il faut quelques moyens financiers, pour pouvoir assurer le fonctionnement. *"Il y a un paradoxe qui rend le projet difficile : il faut aller sur le terrain du travail social pour redonner du sens, et en même temps, dans la priorisation des moyens, on sait que cela va être compliqué : peu d'argent disponible pour investir sur le sujet. Il y a un déséquilibre entre les moyens et les besoins."* (parole d'un participant)

Les travailleurs sociaux sont très pris :

- Vont-ils pouvoir, vouloir participer ?
- Comment les mobiliser ?

La qualité des productions des comités locaux est essentielle pour les mobiliser. Il faut que les différents acteurs y trouvent des travaux qui les intéressent et qu'il faudra valoriser.

Il faut faire face à des difficultés liées au contexte ; les associations, les départements sont moroses. Il est donc difficile « d'emballer » en proposant de la réflexion alors que les gens sont sous-pression et manquent de moyens, il faut des institutions pour financer, le déplacement des personnes, etc.

Dans le cadre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), on pourrait valoriser cette action : des financements peuvent être trouvés. L'Etat finance pour la mise en place de l'accueil inconditionnel : exemple du Conseil départemental de La Réunion qui a fléchi dans la Convention d'Appui aux Politiques d'Insertion 2017(CAPI) des fonds pour mettre en place un poste de chargé de mission en charge de la mise en place du dispositif d'accueil inconditionnel. Pourquoi ne pas envisager de flécher quelques moyens sur le fonctionnement du comité local ?

Il reste à garantir que la représentativité de tous les métiers soit assurée.

## ► 7.4 - Comment voient-ils les liens avec le HCTS ?

C'est un mouvement interactif où chacun nourrit l'autre. Il doit permettre d'assurer la capitalisation et la valorisation des travaux conduits dans le réseau des comités locaux, partager des événements comme des ressources théoriques.



### Des liens descendants

- Retours d'informations supports à réflexion du HCTS vers le comité local
- Proposition de thèmes de réflexions
- Des apports et de la veille éthique et déontologique
- Informer les comités locaux des contenus des travaux du HCTS et de son calendrier



### Des liens ascendants

- Faire remonter les questions saillantes de terrain.
- Avoir des propositions ponctuelles pour faire participer les membres des comités locaux à des groupes de travail du HCTS.



### Une alimentation réciproque

- Le HCTS donne de l'information au comité local ; le comité local diffuse l'information et fait remonter à son tour les informations, travaux et réflexions au niveau national.
- Des informations ascendantes/descendantes au fil de l'eau sur les thèmes abordés par les comités locaux.



### Thèmes et questions à partager

Le principe est de mener ensemble une réflexion sur des sujets qui touchent à la nécessaire évolution des pratiques des travailleurs sociaux. Quelques propositions non exhaustives ont émergé des ateliers :

- la posture du travailleur social dans la démarche de développement social local ;
- la question de l'évolution des métiers et des postures professionnelles ;
- complémentarité entre les 13 métiers du social ;
- analyser les enjeux du travail social au regard de l'actualité des réformes et projets ;

- réaliser des points d'étapes sur des sujets précis avec des retours d'expérience de terrain ;
- partager des expériences et des organisations posées dans les autres départements ;
- analyser les enjeux et disposer d'apports théoriques ;
- organiser pour cela des séminaires thématiques ;
- approcher le numérique dans le travail social : liens, enjeux ?
- traiter des problématiques sociales émergentes et leur impact sur le travail social.

## ► 7.5 - Les suggestions pour le séminaire

Il est attendu dans le cadre des trois prochains séminaires qui pourraient se faire ailleurs qu'à Paris, de favoriser les échanges et la communication entre les préfigureurs sur des temps plus longs. Prendre de la hauteur et décentrer les problématiques hors de certains champs ; ouvrir les réflexions avec des acteurs du développement social (hors travail social) tels que les acteurs du champ de l'économie, la culture, du logement, etc. par exemple... Favoriser le croisement des expériences ; les mutualiser pour que la construction du réseau permette aussi des temps d'échanges plus réguliers entre les départements ou territoires entre les séminaires.



### Une méthode structurée autour de temps forts

- De la prise de hauteur
  - Mettre en cohérence la plan pauvreté et le décliner sur le territoire par l'intervention d'Oliver Noblecourt en fonction des thématiques.
  - Avoir une intervention sur ce qui se fait à l'étranger lors d'un séminaire ; envisager de questionner la cellule internationale du HCTS.
- Le retour d'expériences de terrains
  - Un besoin de travailler à partir de la capitalisation des savoirs de l'expérience a été soulevé.
  - Un retour d'expérience de chacun en début de séance pour être dans la discussion, mettre en avant les éléments qui ont bien marché, et en balance avec ceux qui ne marchent pas.
  - La présentation de mise en œuvre effectives.,
  - Faire une place aux contributions des comités locaux en favorisant les échanges entre porteurs sur les questions de mise en œuvre à travers des points d'étapes des différents projets :
    - retour d'expériences : des points sur les avancées, les freins rencontrés, les facteurs de réussite avec une analyse de groupe ;
    - trouver des pistes d'amélioration à tester ultérieurement.
- Expliciter les démarches, pour rendre compte des plus-value, des manques et créer la discussion.
- Faire des liens entre les comités locaux, notamment sur les pratiques innovantes.

## Des apports méthodologiques pour construire ce type d'instance

Un fort besoin a été exprimé sur le besoin de travailler sur la méthodologie de construction d'une telle instance (pour permettre l'appropriation, l'implication de tous les acteurs en termes de gouvernance (pour que tout ne dépende pas que des porteurs).

Participations au pluriel à développer pour mieux cerner tous les acteurs à mobiliser, ce qui induit la question des articulations avec les partenaires : pour le moment, les projets se construisent avec des partenaires motivés et établis, donc pas de résistances. Mais, cela risque être plus complexe quand il s'agira d'ouvrir à d'autres acteurs : la Région pour le volet formation par exemple. Situation complexe en situation de recomposition régionale.

- Mobiliser les élus :
  - favoriser la participation des élus dans les diagnostics territoriaux ;
  - accompagner les élus pour qu'ils s'engagent dans cette démarche.
- Garantir la participation des fédérations associatives et d'usagers.
- Aller sur la question de l'enjeu d'animation du collectif en tenant compte du rapport de pouvoir entre institutions et entre strates hiérarchiques.
- Traiter de la place des comités éthiques dans cette dynamique locale.

## La participation des acteurs

Il existe plusieurs participations. Il a été demandé de pouvoir développer cette question pour que les préfigurateurs puissent mieux cerner ce que ça recouvre pour tous les acteurs : Place des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux en fonction des différentes approches et intégrations.

- Avoir des propositions pour faire évoluer les postures professionnelles dans le cadre des séminaires.
- Traiter de la démarche participative des acteurs et habitants d'un territoire : place enjeu, rôle.
- Aborder la diversité de possibilités pour faire participer les personnes (professionnels, accompagnants, etc.) ; quel niveau : consultation, co-construction, coproduction, Etc.
- S'ouvrir à d'autres publics de personnes accompagnées en fonction de ce qui se fait sur les autres territoires.
- La place des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux ; voir comment les différents territoires ont abordé cette question, quelle(s) méthodologie(s), quel(s) élément(s) incontournable(s) ? S'ouvrir à des populations des personnes qui ne sont pas dans la représentation immédiate.

## Le recueil des attentes des professionnels

Recueillir les demandes des professionnels, ce qui les préoccupe, pour s'assurer de ne pas être que sur des sujets descendants et bien en phase avec les préoccupations du terrain.

Construire les modes de saisine.



## L'évaluation de la démarche

Concernant la question de l'évaluation : il serait intéressant de coconstruire la réflexion tous ensemble (plutôt que de travailler chacun de son côté avec des résultats différents) afin d'identifier les dénominateurs communs, pour pouvoir les mettre en œuvre.

Cette dynamique pourrait aussi renforcer le sentiment d'appartenance à un réseau.



## La formalisation d'outils nécessaires

- Un annuaire des préfigureurs
- La mise en place d'une plateforme collaborative pour publier ce qui se passe dans le groupe et nourrir le cahier

## ► 8 – Conclusion,

### **David SOUBRIE, sous-directeur des professions sociales, de l'emploi et des territoires - DGCS**

Au moment de conclure cette journée d'échanges très riches, qui visait à lancer les comités locaux du travail social et du développement social, je souhaite tracer avec vous quelques pistes de réflexion.

Je relève tout d'abord la diversité des projets de création de « comités locaux » que les discussions menées aujourd'hui ont bien mis en lumière. Cela doit nous conduire à être pragmatique. Si nous pensons que ces comités locaux sont un excellent moyen de valoriser le travail social et de développer une réflexion de fond sur le sujet, opérationnelle et loin de la logique d'un travail social « guichet » souvent dénoncé mais qu'il faut combattre en développant une autre vision prospective, ambitieuse et associant tous les acteurs concernés

Dans cette approche ambitieuse, nous ne rechercherons pas une illusoire « uniformité », mais en prenant appui sur l'existant, nous fournirons des repères, nous pourrons donner des points de vigilance et nous proposerons des orientations, des pistes pour l'action. Celles-ci prendront la forme d'un « guide » que le groupe de travail sur l'ancrage territorial du HCTS réalisera notamment à partir des enseignements tirés de l'expérience que nous lançons aujourd'hui. Notre postulat de départ, sur l'utilité des espaces de réflexion locale dédiée au travail social, pour les professionnels, comme pour les personnes accueillies et/ou accompagnées, s'est amplement vérifié, tout au long de cette journée de réflexions communes.

Dès lors, il revient au HCTS de remplir pleinement son mandat, consistant à accompagner la réalisation des projets qui nous ont été présentés aujourd'hui et à susciter de nouvelles initiatives, pour que les questions relatives au travail social soient toujours mieux prises en charge, dans des instances de dialogue où les toutes les parties prenantes peuvent s'exprimer et chercher ensemble des solutions aux problèmes qui se posent à elles, dans leur travail au quotidien.

Ainsi, nous nous inscrivons dans une démarche incitative, visant à mobiliser les acteurs sur les territoires, autour des problématiques complexes qui traversent le travail social. Tel est le sens de la démarche que nous conduisons sur l'ancrage territorial du Haut Conseil. Nous allons maintenant exploiter au maximum les éléments que nous avons recueillis grâce à ce 1er séminaire, notamment pour la du « guide » que le groupe de travail sur l'ancrage territorial du HCTS va élaborer dans les prochains mois.

Je vous donne rendez-vous le 13 décembre 2018, ici même, et dans une configuration similaire à celle d'aujourd'hui, pour un deuxième séminaire ; il y en aura quatre au total, les deux derniers étant programmés en mars et juin 2019.

Quatre territoires : les régions AUVERGNE-RHONE-ALPES et CENTRE-VAL-DE-LOIRE, ainsi que les départements du Nord et de LA REUNION auront, en plus de ces séminaires, des contacts mensuels avec l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), pour être accompagnés dans la mise œuvre de leur comité local et pour identifier de manière plus générale les points de vigilance ou les leviers de cette démarche.

Je vous remercie toutes et tous, très sincèrement, pour votre participation.



# HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Haut Conseil du Travail Social

Adresse postale : 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP – Bureau : 10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – Paris 14e

☎ 01 40 56 86 91 - Mail : [DGCS-HCTS@social.gouv.fr](mailto:DGCS-HCTS@social.gouv.fr)

Internet : <http://solidarites-sante.gouv.fr/travail-social>